



Bulletin trimestriel des statistiques du commerce extérieur

PREMIER TRIMESTRE 2025

AVERTISSEMENT

L'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD) a le plaisir de mettre à la disposition du public les statistiques trimestrielles sur les échanges extérieurs de marchandises du Bénin avec ses partenaires commerciaux. Les transactions de biens sont évaluées à partir des déclarations en douane.

Les exportations sont exprimées en valeur FAB (Franco A Bord) et les importations en valeur CAF (Coût Assurance Fret).

Les données de base traitées et présentées en tableaux sont extraites avec le logiciel EUROTRACE, suivant la quatrième révision de la Classification Type pour le Commerce International (CTCI4). Ces informations proviennent du système informatisé des services douaniers hors énergie électrique.

Dans la présente édition du bulletin, les statistiques publiées portent sur quatre (04) bureaux de douane représentant les unités enregistrant une forte proportion des transactions sur soixante-et-un (61), soit un taux de couverture de 6,6%.

Les statistiques publiées sont sujettes à des révisions périodiques.

Ventes à l'extérieur		Achats à l'extérieur	
(Millions FCFA)		(Millions FCFA)	
Valeur totale	127 332,7	Valeur totale	609 916,8
Coton non cardé ni peigné	78 710,3	Riz semi-blanchi...	207 406,9
Tourteaux et autres résidus...	11 446,2	Huiles de pétrole...	55 061,9
Graines et fruits oléagineux, n.d.a	8 649,6	Engrais, n.d.a	37 711,5

OCEANIE: 0,0%
EUROPE: 9,9%
AFRIQUE: 14,4%
AMERIQUE: 7,4%
ASIE: 68,3%

OCEANIE: 0,2%
EUROPE: 25,4%
AFRIQUE: 12,5%
AMERIQUE: 4,2%
ASIE: 57,7%

1. EVOLUTION GLOBALE DES ECHANGES

Au premier trimestre 2025, les exportations de marchandises du Bénin ont cru de 12,5% par rapport au quatrième trimestre 2024.

Au premier trimestre 2025, le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » (+36,0 points de pourcentage), les « **tourteaux et autres résidus solides...** » (+5,2 points de pourcentage) et les « **barres (autres que le fil machine du sous-groupe 676.1), en fer ou en acier, simplement forgées,...** » (+2,1 points de pourcentage) sont les principaux produits ayant contribué à la hausse des exportations par rapport au trimestre précédent.

En glissement annuel, les ventes à l'extérieur affichent une baisse de 47,3%. Le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » (-11,9 points de pourcentage), les « **fruits à coque comestibles...** » (-2,9 points de pourcentage), les « **graines de coton** » (-2,9 points de pourcentage), les « **graines et fruits oléagineux, n.d.a.** » (-2,0 points de pourcentage) et l'« **huile de soja et ses fractions** » (-1,5 point de pourcentage) sont les principaux produits vendus à l'extérieur ayant contribué au repli des exportations.

Les importations de marchandises sont en hausse de 22,2% au premier trimestre 2025 par rapport au trimestre précédent.

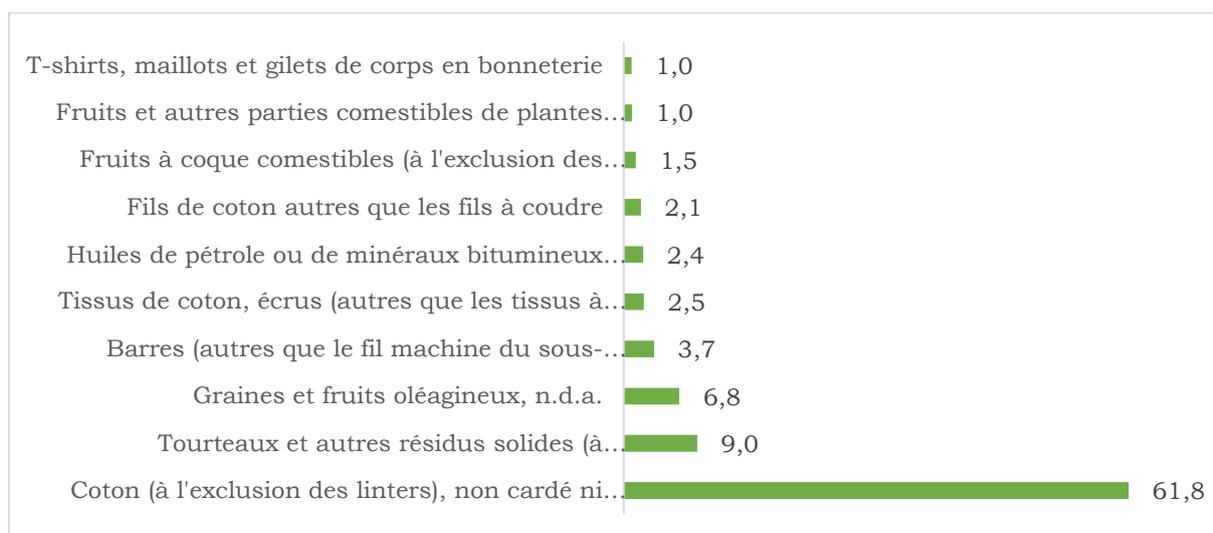
Les principaux biens acquis à l'extérieur ayant contribué à l'augmentation observée au cours du trimestre sous revue portent sur le « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » (+14,5 points de pourcentage), les « **engrais, n.d.a.** » (+7,5 points de pourcentage) et les « **poissons congelés (à l'exception des filets de poisson et du poisson haché)** » (+2,1 points de pourcentage).

En glissement annuel, les acquisitions de biens ont augmenté (+9,2%). Cette hausse est expliquée par une élévation des importations du « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » (+28,8 points de pourcentage) et des « **engrais, n.d.a.** » (+1,4 point de pourcentage).

La valeur totale des dix (10) principaux produits exportés au cours du premier trimestre 2025 représente 91,7% de la valeur totale des exportations.

Le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » est largement en tête des ventes à l'extérieur au cours du trimestre, affichant une valeur de 78,7 milliards de FCFA (73 114,1 tonnes). Il est suivi des « **tourteaux et autres résidus solides (à l'exception des drêches)...** », vendus pour 11,4 milliards de FCFA (57 100,0 tonnes), des « **graines et fruits oléagineux, n.d.a.** » cédées à 8,6 milliards de FCFA (11 937,4 tonnes) et des « **barres (autres que le fil machine du sous-groupe 676.1), en fer ou en acier, simplement forgées,...** » pour une valeur de 4,7 milliards de FCFA (9 771,0 tonnes).

Figure 1 : Part (%) des 10 principaux produits exportés au cours du trimestre sous revue

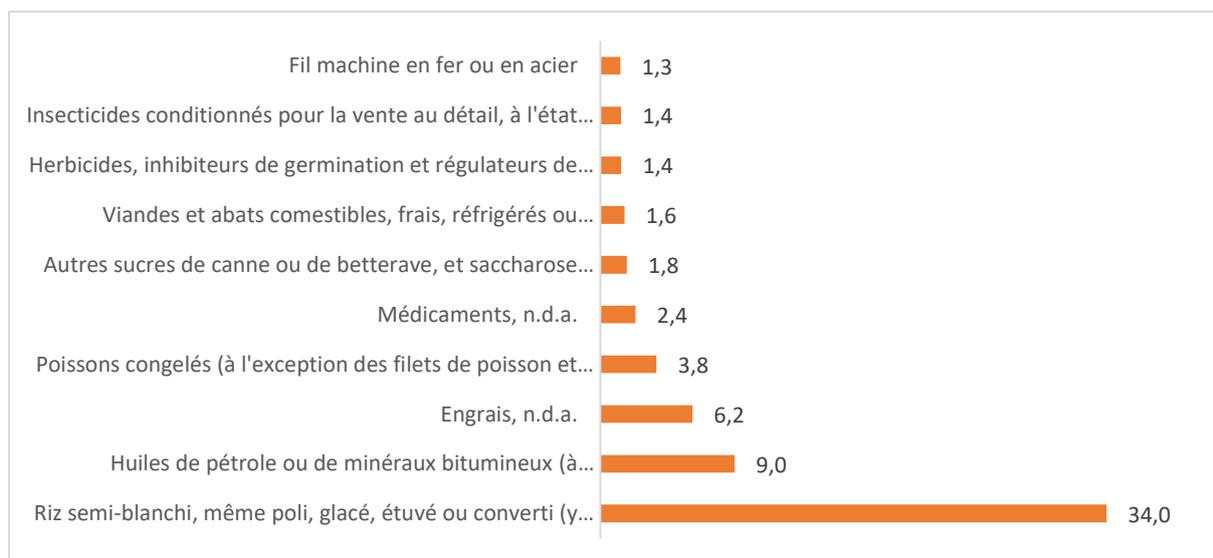


Source : INStAD, mai 2025

La part des dix (10) principaux produits à l'achat pour ce même trimestre, vaut 62,9% de la valeur totale des importations.

Au classement des dix (10) principaux produits acquis à l'extérieur au premier trimestre 2025, on retrouve à la première place le « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » (34,0%). Ensuite, se positionnent au deuxième rang les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » (9,0%), viennent en troisième position les « **engrais, n.d.a.** » (6,2%).

Figure 2 : Part (%) des 10 principaux produits importés au cours du trimestre sous revue



Source : INStAD, mai 2025

2. PRINCIPAUX PARTENAIRES A L'EXPORTATION

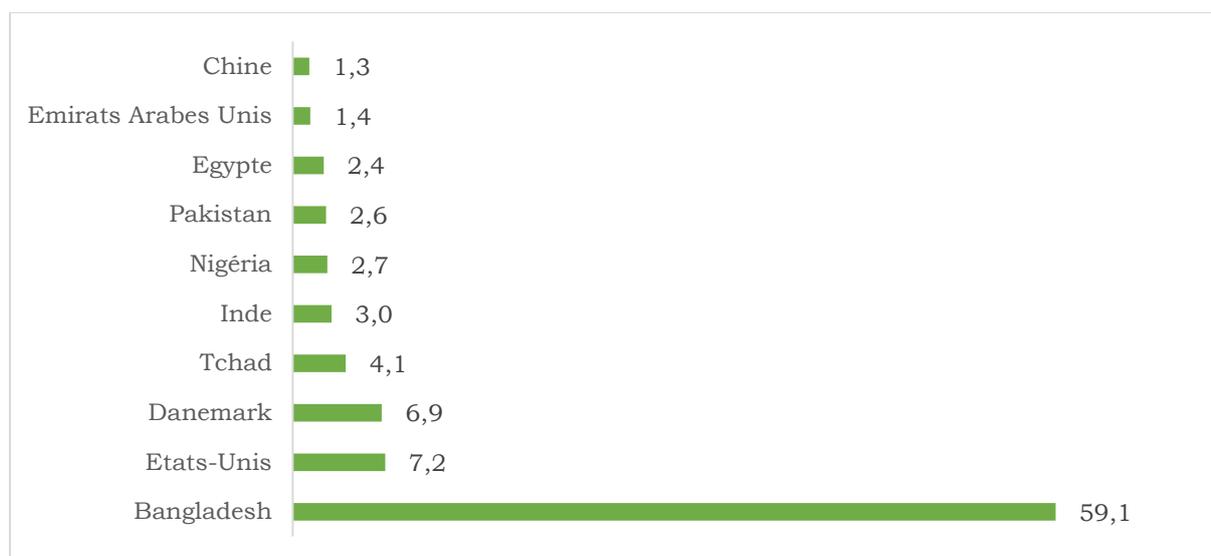
Le Bangladesh est le leader des partenaires clients du Bénin, avec 59,1% de la valeur globale des ventes à l'extérieur au cours du trimestre sous revue.

Le principal bien exporté vers ce pays, au titre de ce trimestre, est le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » pour une valeur de 75,1 milliards de FCFA (69 764,8 tonnes).

Les **Etats-Unis** se positionne au deuxième rang au cours du trimestre sous revue. Le montant des expéditions de biens vers ce pays s'élève à 9,1 milliards de FCFA, représentant 7,2% de la valeur totale des exportations. Les principaux produits vendus, sont les « **tourteaux et autres résidus solides...** » (7,8 milliards de FCFA correspondant à 15 940,3 tonnes), les « **t-shirts, maillots et gilets de corps en bonneterie** » (100,5 tonnes) d'un montant de 0,8 milliard de FCFA et les « **fruits à coque comestibles...** » pour une valeur de 0,3 milliard de FCFA (99,7 tonnes).

Le **Danemark** occupe la troisième position au cours de la même période avec 6,9% de la valeur des expéditions de marchandises. Les « **graines et fruits oléagineux, n.d.a.** » d'une valeur de 8,5 milliards de FCFA (11 421,2 tonnes) et les « **tourteaux et autres résidus solides...** » d'une valeur de 0,3 milliard de FCFA (1 007,2 tonnes), sont les deux biens exportés vers ce partenaire.

Figure 3 : Part (%) des 10 principaux partenaires clients du Bénin au premier trimestre 2025



Source : INStAD, mai 2025

Principaux partenaires à l'exportation dans l'espace CEDEAO

Les exportations du Bénin vers les autres pays de la CEDEAO s'établissent à 7,5 milliards de FCFA au premier trimestre 2025. Les trois principaux clients sont respectivement le Nigéria, le Togo et la Côte d'Ivoire.

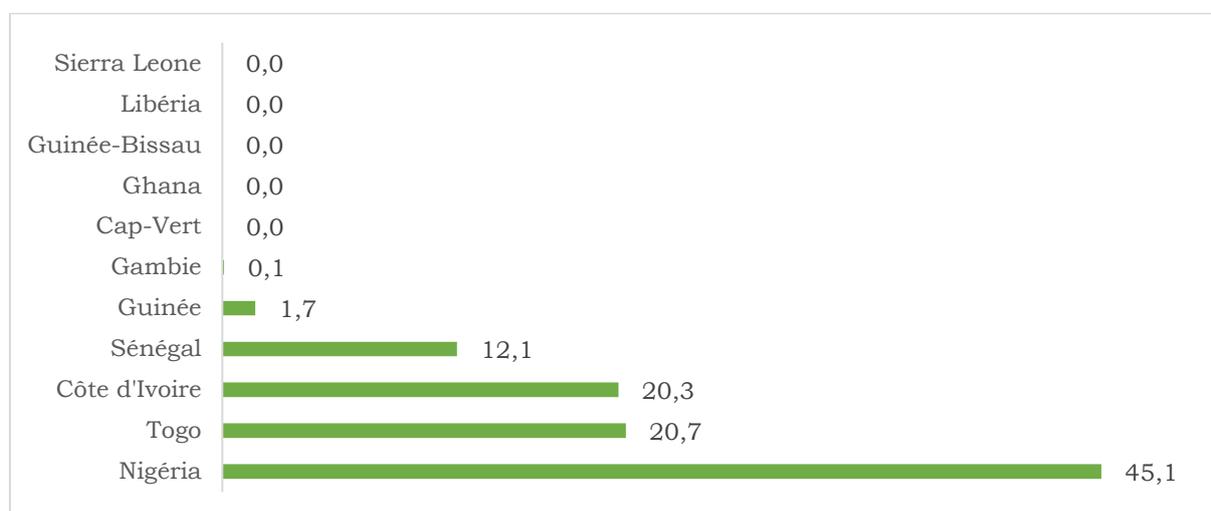
Le Nigéria ressort avec 45,1% de la valeur des ventes des produits béninois dans l'espace CEDEAO.

Les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » d'un montant de 2,8 milliards de FCFA, les « **barres (autres que le fil machine du sous-groupe 676.1), en fer ou en acier, simplement forgées,...** » (0,4 milliard de FCFA) et les « **pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, autopropulsés** » (0,1 milliard de FCFA), destinées exclusivement à la réexportation, constituent les principaux biens expédiés vers ce pays.

Le Togo s'est positionné au deuxième rang avec 20,7% de la valeur des ventes des produits béninois dans la zone **CEDEAO**. Les « **ouvrages en fonte, fer ou acier, n.d.a.** », les « **fils d'aciers inoxydables ou d'autres aciers alliés** » et les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** », constituent les principaux biens réexportés vers le Togo. Leurs ventes s'élèvent respectivement à 0,6 milliard de FCFA, 0,4 milliard de FCFA et 0,2 milliard de FCFA au cours du trimestre.

A la troisième place, la **Côte d'Ivoire** affiche au premier trimestre 2025, une part de 20,3% de la valeur des ventes des produits béninois dans la zone **CEDEAO**. Les « **tissus de coton, écrus (autres que les tissus à point de gaze, velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille)** » destinées exclusivement à la réexportation, les « **fils de coton autres que les fils à coudre** », et les « **imprimés, n.d.a.** », sont les principaux biens exportés vers ce pays. Ces marchandises sont vendues respectivement pour 1,4 milliard de FCFA, 0,1 milliard de FCFA et 0,03 milliard de FCFA.

Figure 4 : Part (%) des partenaires clients du Bénin dans l'espace CEDEAO au trimestre sous revue



Source : INStAD, mai 2025

3. PRINCIPAUX PARTENAIRES A L'IMPORTATION

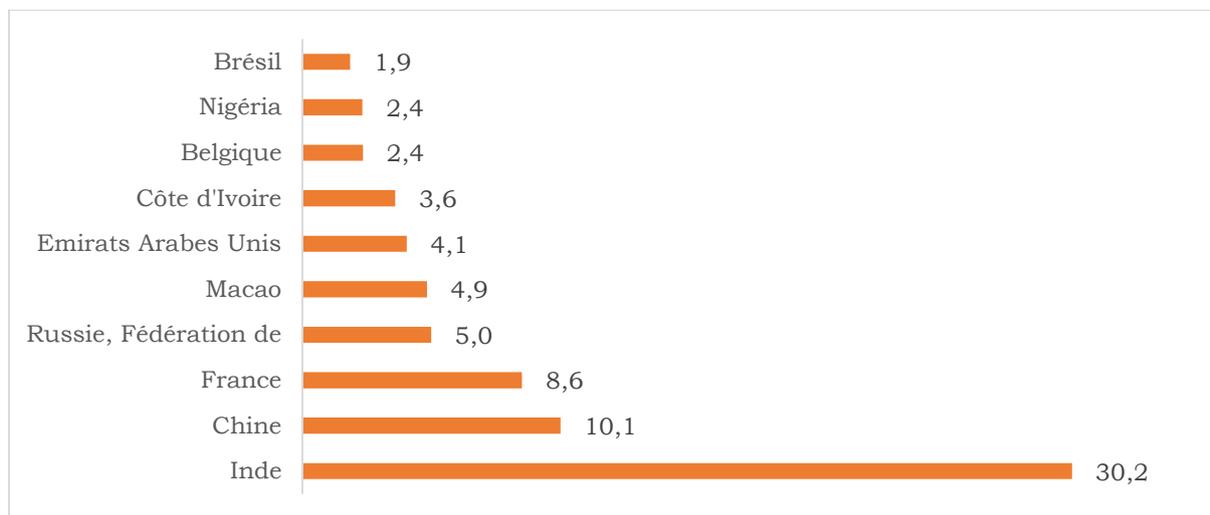
Au premier trimestre de l'année 2025, l'Inde est à la tête des fournisseurs du Bénin.

Au premier trimestre 2025, les biens acquis en provenance de l'**Inde** portent principalement sur : le « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » pour un montant de 169,1 milliards de FCFA (746 805,7 tonnes), les « **tracteurs à roues (autres que ceux des positions 744.14 et 744.15)** » pour 1,6 milliard de FCFA, les « **autres machines et appareils pour l'industrie alimentaire et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.** » pour 1,3 milliard de FCFA et les « **médicaments, n.d.a.** » pour 1,2 milliard de FCFA.

La **Chine** occupe la deuxième place au cours du trimestre sous revue. Les « **engrais minéraux ou chimiques phosphatés** » d'une valeur de 5,5 milliards de FCFA, les « **motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars; side-cars** » pour 3,6 milliards de FCFA et les « **diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur; dispositifs photosensibles à semi-conducteur, diodes émettrices de lumière** » d'une valeur de 2,6 milliards de FCFA, constituent les principaux biens importés de ce pays.

La **France** se positionne au troisième rang. Les acquisitions en provenance de ce pays portent sur les « **médicaments, n.d.a.** » pour 11,3 milliards de FCFA, les « **médicaments contenant des antibiotiques ou leurs dérivés** » d'une valeur de 4,0 milliards de FCFA, les « **constructions (à l'exclusion des constructions préfabriquées du groupe 811) et parties de constructions...** » d'un montant de 2,1 milliards de FCFA, les « **articles manufacturés en bois n.d.a.** » pour 1,9 milliard de FCFA et le « **fil machine en fer ou en acier** » pour 1,8 milliard de FCFA, sont les principaux biens acquis dans ce pays.

Figure 5 : Part (%) des 10 principaux partenaires fournisseurs du Bénin au premier trimestre 2025



Source : INStAD, mai 2025

Principaux partenaires à l'importation dans l'espace CEDEAO

En variation trimestrielle, les importations du Bénin en provenance des pays de la CEDEAO ont chuté de 8,6% pour s'établir à 51,9 milliards de FCFA au premier trimestre 2025. Les trois principaux pays fournisseurs du Bénin sont la Côte d'Ivoire, le Nigeria et le Togo.

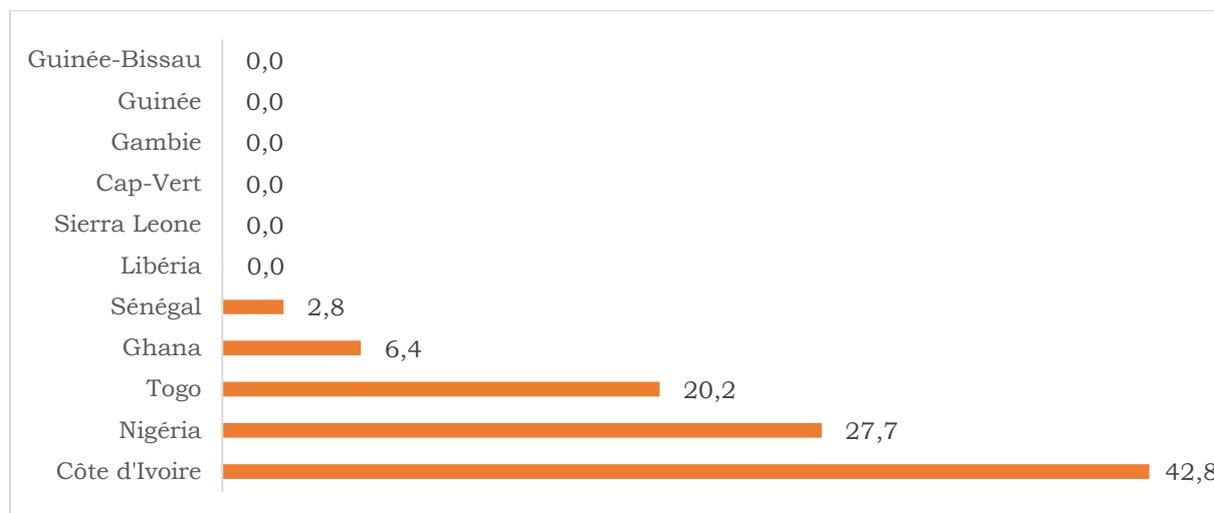
La Côte d'Ivoire occupe la première place au premier trimestre 2025, parmi les fournisseurs du Bénin dans l'espace CEDEAO.

La Côte d'Ivoire occupe le premier rang au titre du trimestre sous revue. Les principaux produits importés de ce pays sont les « **herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de la croissance des végétaux, conditionnés pour la vente au détail, à l'état de préparations ou sous forme d'articles** » d'une valeur de 8,5 milliards de FCFA, les « **insecticides conditionnés pour la vente au détail, à l'état de préparations ou sous forme d'articles** » pour 7,9 milliards de FCFA et les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » pour 2,9 milliards de FCFA.

Avec la deuxième place, le Nigéria fournit principalement au Bénin les « **engrais, n.d.a....** » d'une valeur de 7,9 milliards de FCFA, les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » d'un montant de 5,6 milliards de FCFA, les « **pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, autopropulsés** » pour 0,2 milliard de FCFA et les « **tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires...** » pour une valeur de 0,1 milliard de FCFA.

Les principaux biens acquis du Togo sont les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » d'une valeur de 7,8 milliards de FCFA, le « **bitume de pétrole, coke de pétrole et mélanges bitumineux, n.d.a.** » pour 1,3 milliard de FCFA et les « **machines et appareils...** » pour 0,3 milliard de FCFA.

Figure 6 : Part (%) des partenaires fournisseurs du Bénin dans l'espace CEDEAO au trimestre sous revue



Source : INStAD, mai 2025

Figure 7 : Situation des échanges avec le monde

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PAYS CLIENTS DU BENIN



REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PAYS FOURNISSEURS DU BENIN



Source : INStAD, mai 2025

Encadré : Méthodologie de calcul du coefficient saisonnier des séries trimestrielles

Le **coefficient saisonnier** est un **coefficient** affecté à une période infra-annuelle (semestre, trimestre ou mois) et qui permet d'illustrer le caractère propice ou non de cette période pour la vente d'un produit ou service **saisonnier**. Il est utilisé pour analyser les périodes de l'année (semestre, trimestre ou mois) où les importations/exportations des biens sont plus hautes ou basses que le reste de l'année.

Ces coefficients sont obtenus après décomposition des séries trimestrielles de 1999 T1 à 2024 T4 des différents flux (importations ou exportations) des échanges commerciaux des biens du Bénin avec ses différents partenaires. Cette décomposition est faite avec le logiciel Jdemetra version 2.2.2 ou tout autre logiciel adapté pour l'analyse des séries chronologiques.

Ainsi, la série initiale du flux considéré (X_F) est décomposée en cinq autres séries sous la forme additive ci-après (tout modèle multiplicatif de composition de la série peut être mis sous forme additive par transformation logarithmique) :

$$X_F = Y_F + T_F + C_F + S_F + I_F$$

Où :

Y_F : Série corrigée des variations saisonnières

T_F : Tendence

C_F : Composante cyclique

S_F : Composante saisonnière

I_F : Composante irrégulière

Le coefficient saisonnier (CS) d'une période est obtenu par la moyenne arithmétique des composantes saisonnières relatives à cette période sur toute la longueur de la série brute selon la formule ci-après :

$$CS_{Fi} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n S_{Fi}$$

Avec :

n : Nombre total de périodes (semestre, trimestre, mois) ;

F : Flux commercial (exportation ou importation).

Pour plus de détails, veuillez consulter les documents ci-après :

- Charpentier A., Cours de séries temporelles, théorie et applications, ENSAE, Paris, 178 pages.
- Bry X., Analyse et prévision élémentaires des séries temporelles, probabilités et statistiques, Les cahiers de la Statistique et de l'Economie Appliquée, ENEA/STADE, 1998, 58 pages.

Annexe 1 : Composition des régions géographiques

Régions et Sous-Régions		Effectif	Pays et territoires composites
Afrique	Afrique australe	5	Afrique du Sud ; Botswana ; Lesotho ; Namibie ; Swatini
	Afrique centrale	9	Angola ; Cameroun ; Congo ; Gabon ; Guinée équatoriale ; République Centrafricaine, République démocratique du Congo ; Sao Tomé-et-Principe ; Tchad
	Afrique occidentale	17	Bénin ; Burkina Faso ; Cap-Vert ; Côte d'Ivoire ; Gambie ; Ghana ; Guinée ; Guinée-Bissau ; Libéria ; Mali ; Mauritanie ; Niger ; Nigéria ; Sainte-Hélène ; Sénégal ; Sierra Leone ; Togo
	Afrique orientale	20	Burundi ; Comores ; Djibouti ; Érythrée ; Éthiopie ; Kenya ; Madagascar ; Malawi ; Île Maurice ; Mayotte ; Mozambique ; Océan indien, Territoire Britannique ; Ouganda ; Tanzanie ; Réunion ; Rwanda ; Seychelles ; Somalie ; Zambie ; Zimbabwe
	Afrique septentrionale	7	Algérie ; Égypte ; Libye ; Maroc ; Sahara occidental ; Soudan ; Tunisie
Amériques	Amérique centrale	8	Belize ; Costa Rica ; El Salvador ; Guatemala ; Honduras ; Mexique ; Nicaragua ; Panama
	Amérique du Nord	5	Bermudes ; Canada ; États-Unis ; Groenland ; Saint-Pierre-et-Miquelon
	Amérique du Sud	15	Argentine ; Bolivie ; Brésil ; Chili ; Colombie ; Équateur ; Géorgie du Sud et îles sandwic ; Guyana ; Guyane française ; Îles Falkland (Malvinas) ; Paraguay ; Pérou ; Suriname ; Uruguay ; Venezuela (République bolivarienne du Venezuela)
	Caraïbes	25	Anguilla ; Antigua-et-Barbuda ; Antilles néerlandaises ; Aruba ; Bahamas ; Barbade ; Cuba ; Dominique ; Grenada ; Guadeloupe ; Haïti ; Îles Caïmans ; Îles Turques et Caïques ; Îles Vierges américaines ; Îles Vierges britanniques ; Jamaïque ; Martinique ; Montserrat ; Porto Rico ; République dominicaine ; Sainte-Lucie ; Saint-Kitts-et-Nevis ; Saint-Vincent-et-les Grenadines ; Trinité-et-Tobago , Bonaire
Asie	Asie centrale	5	Kazakhstan ; Kirghizistan ; Ouzbékistan ; Tadjikistan ; Turkménistan
	Asie du Sud-Est	12	Brunéi Darussalam ; Cambodge ; Indonésie ; Malaisie ; Myanmar ; Philippines ; République démocratique populaire Laos ; Singapour ; Taiwan, Province de Chine ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Viet Nam
	Asie méridionale	9	Afghanistan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Inde ; Iran, République islamique d'Iran ; Maldives ; Népal ; Pakistan ; Sri Lanka
	Asie occidentale	18	Arabie saoudite ; Arménie ; Azerbaïdjan ; Bahreïn ; Chypre ; Émirats arabes unis ; Géorgie ; Irak ; Israël ; Jordanie ; Koweït ; Liban ; Oman ; Qatar ; République arabe syrienne ; Territoire palestinien occupé ; Turquie ; Yémen
	Asie orientale	8	Chine ; Hong- Kong ; Japon ; Macao ; Mongolie ; Corée, République de Corée ; Corée, Rép, Populaire Démocratique
Europe	Europe méridionale	15	Albanie ; Andorre ; Bosnie-Herzégovine ; Croatie ; Espagne ; Macédoine, Ex-République yougoslave de Macédoine ; Gibraltar ; Grèce ; Italie ; Malte ; Portugal ; Saint-Marin ; Vatican (Saint-Siège) ; Slovénie ; Yougoslavie, Montenegro
	Europe occidentale	9	Allemagne ; Autriche ; Belgique ; France ; Liechtenstein ; Luxembourg ; Monaco ; Pays-Bas ; Suisse
	Europe orientale	10	Bélarus ; Bulgarie ; Fédération de Russie ; Hongrie ; Moldova ; Pologne ; République tchèque ; Roumanie ; Slovaquie ; Ukraine
	Europe septentrionale	12	Danemark ; Estonie ; Finlande ; Îles Féroé ; Îles Svalbard et Jan Mayen ; Irlande ; Islande ; Lettonie ; Lituanie ; Norvège ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; Suède

Régions et Sous-Régions		Effectif	Pays et territoires composites
Océanie	Australie et Nouvelle-Zélande	6	Australie; Christmas, Îles (Australie); Cocos (Keeling), îles; Heard et McDonald, îles ; Îles Norfolk; Nouvelle-Zélande
	Mélanésie	5	Fidji; Îles Salomon; Nouvelle-Calédonie; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Vanuatu
	Micronésie	7	Guam; Îles Mariannes septentrionales; Îles Marshall; Kiribati; Micronésie, États fédérés de Micronésie; Nauru; Palaos
	Polynésie	12	Îles Cook; îles mineures éloignées (Etats-Unis); Îles Wallis-et-Futuna; Nioué; Pitcairn; Polynésie française; Samoa; Samoa américaines; Terres Australes Françaises; Tokélaou; Tonga; Tuvalu
Autres	Pays non défini		Pays non défini
	Pays non relié		Antarctique ; Bouvet, île

Source : CNUCED, mai 2025

Annexe 2 : Composition des regroupements économiques régionaux (RER)

RER	Effectif	Pays composites
ALADI	12	Argentine; Colombie; Paraguay; Bolivie; Cuba; Pérou; Brésil; Equateur; Uruguay; Chili; Mexique; Venezuela
ALENA	3	Canada; Etats-Unis; Mexique
ANASE	10	Brunei Darussalam; Myanmar; Singapour; Cambodge; Philippines; Thaïlande; Indonésie; Lao, Rep, Démocratique Populaire; Vietnam; Malaisie
AES		Niger ; Burkina Faso ; Mali
BANGKOK	6	Bangladesh; Corée, République de Corée; Laos, Rep, Démocratique Populaire ; Chine; Inde; Sri Lanka
CEDEAO	15	Bénin ; Ghana; Sénégal; Guinée; Cote d'Ivoire; Togo; Liberia; Cap-Vert; Sierra Leone; Guinée-Bissau; Gambie; Nigeria
CEEAC	11	Cameroun ; République Centrafricaine; République Démocratique Congo; Congo (Brazzaville); Tchad; Rwanda; Gabon; Angola; Sao Tome-et-Principe; Guinée Equatoriale; Burundi
CEMAC	6	Cameroun ; Gabon ; République Centrafricaine ; Congo (Brazzaville); Guinée Equatoriale; Tchad
CEPGL	3	Burundi; République Démocratique Congo; Rwanda,
COMESA	19	Burundi ; Kenya; Rwanda; Angola; Madagascar; Seychelles; Comores; Malawi; Soudan; Djibouti; Île Maurice; Swatini; Egypte; Ouganda ; Zambie; Erythrée; République Démocratique Congo; Zimbabwe; Ethiopie
EURO	12	Allemagne ; Finlande; Italie; Autriche; France; Luxembourg; Belgique; Grèce; Pays-Bas; Espagne; Irlande; Portugal
CDA	14	Afrique du Sud; Île Maurice; Seychelles; Angola; Mozambique; Swatini; Botswana; Namibie; Zambie; Lesotho; République Démocratique Congo; Zimbabwe; Malawi; Tanzanie
UE	27	Allemagne ; Luxembourg ; Lituanie; Autriche; Pays-Bas ; Malte; Belgique; Portugal; Pologne; Espagne; Chypre; République Tchèque; Finlande; Danemark; France; Estonie; Slovaquie; Grèce; Hongrie; Slovénie; Irlande; Lettonie; Suède; Italie; Croatie ; Roumanie ; Bulgarie
UEMOA	8	Bénin; Burkina Faso ; Cote d'Ivoire ; Guinée-Bissau ; Mali ; Niger; Sénégal ; Togo
UFM	3	Guinée ; Libéria; Sierra Leone
UMA	5	Algérie ; Libye; Maroc; Mauritanie, Tunisie

Source : CNUCED, mai 2025

Institut National de la Statistique et de la Démographie

Equipe de supervision de ce numéro

Directeur Général : HOUNSA Laurent Mahounou

Directeur Général Adjoint : DAGA Jules

Directeur de Publication

Directeur de la Comptabilité Nationale et des Statistiques Economiques : ESSESSINO A. Raïmi

Equipe de rédaction de ce numéro

Service des Statistiques Conjoncturelles

BANON Symphorien

Unité des Echanges Extérieurs

SOSSOU Clément

Mise en ligne

Directeur des Systèmes d'Information et des Bases de Données : CHOJNIKA Ildevert Eudes

Pour tous renseignements concernant les échanges extérieurs du Bénin, contacter l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD).

Adresse

01 BP 323, Cotonou, Bénin

Téléphone (+229) 01 21 30 82 44

Fax (+229) 01 21 30 82 46

E-mail : instad@instad.bj

Site internet : www.instad.bj

Citation recommandée :

Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD -Bénin),
Bulletin trimestriel du commerce extérieur du Benin : Note de publication,
Cotonou, mai 2025.